



Télétravail, la Direction écrit

Toulouse
le 22/07/2026

Ce mercredi 22 juillet, la direction des RH publie sur le Hub et met à disposition des managers et des HRBPs, une communication sur le télétravail.



Cette note, après avoir rappelé le contexte de l'entreprise, les défis industriels à relever, les adaptations potentielles et équilibres à trouver entre présence sur site et télétravail des salariés, mentionne une chose essentielle :



La Direction s'engage à respecter l'intégralité de l'accord en vigueur

A cet effet, la Direction :

- **Rappelle le rôle des Managers et des HRBPs** dans l'approche concernant l'organisation du travail et en particulier la mise en œuvre du télétravail.
- **Précise**, entre autres, que **les 2 jours de télétravail par semaine en moyenne** sur un mois sont bien **toujours applicables**. Ils pourront être ajustés si et seulement si le manager explicite, **par écrit et avec un délai de prévenance d'un mois**, des **besoins opérationnels nouveaux** justifiant le changement potentiel de rythme de télétravail.
- **Demande aux HRBPs** de désamorcer les rumeurs en affirmant que **les règles de l'accord QVCT sont maintenues et respectées**.

Pour la **CFE-CGC**, cette communication vient renforcer une fois de plus ce qu'elle a **toujours exigé**, à savoir **le respect des accords collectifs signés**, ce que notre CEO avait confirmé en comité européen le 7 juillet dernier, suivi le 9 juillet par la Direction des RH en comité de Groupe France.

La **CFE-CGC** note favorablement la publication de cette note qui doit permettre enfin (!) de passer des messages aux écrits et **mettre fin à un brouhaha qui n'aura que trop duré !**

La **CFE-CGC**, au retour de la pause estivale, s'assurera de la bonne déclinaison de la communication de la Direction sur le télétravail.



Il y a tant de choses
qui nous réunissent

